

Visa de transit aéroportuaire

- Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment complété en français ou en anglais et signé
- Deux photographies d'identité récentes
- Passeport + Photocopie de ses 5 premières pages du passeport ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons
- Pour les étrangers résidant en Chine : permis de résidence en cours de validité + photocopie de toutes les pages et mentions du permis de résidence
- Original du visa délivré pour le pays de destination principale + copie
- Réservation de billet d'avion + photocopie (uniquement en version anglaise ou française - pas de version chinoise)
- Assurance médicale internationale soins/rapatriement + photocopie (uniquement en version anglaise ou française - pas de version chinoise)

[NB : les pays dont les ressortissants sont soumis à Visa de transit aéroportuaire sont listés à la rubrique Visa de transit aéroportuaire \(Visa A\)](#)